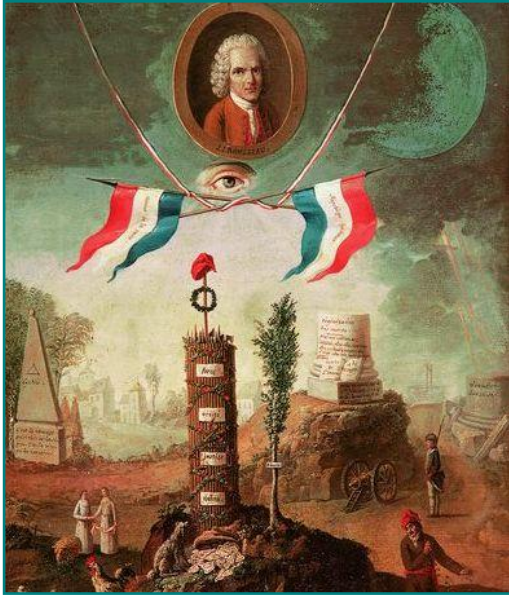




Allégorie révolutionnaire en l'honneur de Jean-Jacques Rousseau.
Huile sur toile de Jeaurat de Bertry (1794).

Loi de la nature, loi de l'Etat

La justice d'après Rousseau

Publié en 1762, "Du Contrat social" constitue l'œuvre maîtresse de Jean Jacques Rousseau. Le livre a constitué un tournant décisif pour la modernité en affirmant le principe de souveraineté du peuple.

Extrait de "Du contrat social" livre II, chapitre VI

Ce qui est bien et conforme à l'ordre est tel par la nature des choses et indépendamment des conventions humaines. Toute justice vient de Dieu, lui seul en est la source ; mais si nous savions la recevoir de si haut, nous n'aurions besoin ni de gouvernement ni de lois. Sans doute il est une justice universelle émanée de la raison seule ; mais cette justice, pour être admise entre nous, doit être réciproque. À considérer humainement les choses, faute de sanction naturelle, les lois de la justice sont vaines parmi les hommes ; elles ne font que le bien du méchant et le mal du juste, quand celui-ci les observe avec tout le monde sans que personne ne les observe avec lui. Il faut donc des conventions et des lois pour unir les droits aux devoirs et ramener la justice à son objet. Dans l'état de nature, où tout est commun, je ne dois rien à ceux à qui je n'ai rien promis ; je ne reconnais pour être à autrui que ce qui m'est inutile. Il n'en est pas ainsi dans l'état civil, où tous les droits sont fixés par la loi.

Mais qu'est-ce donc enfin qu'une loi ? Tant qu'on se contentera de n'attacher à ce mot que des idées métaphysiques, on continuera de raisonner sans s'entendre, et quand on aura dit ce que c'est qu'une loi de la nature, on n'en saura pas mieux ce que c'est qu'une loi de l'État.

Source: http://lavraiedemocratie.fr/IMG/pdf/jean-jacques_rousseau_du_contrat_social.pdf